

INFO N°: 191

CONSEIL MUNICIPAL **du 8 Avril 2016**

COMPTES DE GESTION 2015

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion 2015, dressés par le receveur, sont en tous points conformes aux écritures communales.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	265 116.52	290 130.90
Investissement	114 284.57	39 907.99
Reports 2015		65 432.51
TOTAL	379 401.09	395471.40
Excédent de clôture	16 070.31	

ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 226.19	37 572.45
Investissement	10 522.60	10 300.90
Reports 2015		29 792.36
TOTAL	46 748.79	77665.71
Excédent de clôture	30 916.92	

VOTE DES TAUX

Le conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 2 % sur les taxes communales, soit :

Taxes	Année 2016	Produit attendu
Taxe d'habitation	11.82 %	71 830
Foncier bâti	11.07 %	42 365
Foncier non bâti	29.59 %	5 918

Cette augmentation est nécessaire compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat (-25 %, soit 20 000 € depuis 2013). La hausse des taux, quant à elle, représente un crédit total de 8 000 € inscrit au budget depuis 2013.

Pour l'équilibre du budget, le conseil municipal doit compresser au maximum les dépenses de fonctionnement et d'investissement, en privilégiant la voirie, les écoles...

BUDGETS PRIMITIFS 2016

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	295 218	312 183
Investissement	145 093	145 093
TOTAL	440 311	457 276
Résultat Budget 2016	19 965	
ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	41 853	41 853
Investissement	25 183	39 262
TOTAL	67 036	81 215
Résultat Budget 2016	14 179	

ECLAIRAGE PUBLIC

L'optimisation de l'éclairage public se poursuit cette année avec le remplacement de 31 lampes sodium haute pression de 150W par des luminaires équipés de leds 50W dans les rue de Vesoul et rue de Neurey. Le coût pour la commune s'élève à 2 650 € (après déduction de la participation du syndicat d'électricité (SIED 70) et la récupération de la TVA).

Par ailleurs, une extension souterraine de l'installation de l'éclairage public sera réalisée rue de Vesoul (côté Colombe). Pour ces travaux, la participation de la commune s'élève à 2 363 €.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

La redevance fixe annuelle de 40 € est sans changement, la redevance au m³ d'eau consommée passe de 1.70 €/m³ à 1.75 €/m³. Cette augmentation compense la hausse de la participation au traitement des eaux usées à VESOUL et les interventions d'une entreprise spécialisée sur les pompes pour des pannes dues à **la présence de corps étrangers jetés dans les toilettes.**

LOCATION DU LOGEMENT T2

Le logement T2, situé au 1^{er} étage du bâtiment scolaire est loué à Mme Vanessa MILLOT à compter du 10 mai 2016. Loyer mensuel : 385 € et caution du même montant.

LOCATION DE TERRAIN

Le terrain de moto cross, au lieu-dit « Les Essarts » est sur une parcelle communale louée à l'Amicale Moto Loisirs(AML). Cette association a fusionné avec le motoclub d'Authoison qui devient donc le motoclub d'Authoison—Villers-le-Sec. Le bail de l'AML est résilié pour un contrat de location entre le nouveau club et la commune.

PLAN ANNUEL DE PREVENTION

En vertu des textes règlementaires, un plan annuel de prévention en matière de sécurité et hygiène a été mis en place pour le personnel.

INFORMATIONS

BRUIT – FEU DANS LES JARDINS

Avec les beaux jours reprennent les activités de jardinage : tonte, taille,...

Nous vous rappelons quelques règles à suivre pour le respect d'autrui :

- horaires pour l'utilisation des engins ou appareils générant une gêne sonore : **les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.**

Le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit.

Tout en faisant preuve de tolérance les jours de semaine, nous vous demandons de respecter **impérativement les plages horaires les dimanches et jours fériés.**

VIDE GRENIERS

Le traditionnel vide-greniers de l'association du Joli-Bois se déroulera le **jeudi 5 mai 2016** de 6 h à 18 h dans les rues du village. De nombreux exposants sont déjà inscrits.

Renseignements : Martine BURGER 03 84 75 32 12
06 33 98 17 64

CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Comme chaque année, la commune participe aux concours des villages fleuris. Avec votre aide et une météo clémente, nous espérons pouvoir présenter un village propre et fleuri avec de beaux massifs, jardins et belles maisons.

La mise en place des fleurs aura lieu le 13 mai à 14 h. Vous êtes les bienvenus pour un coup de main. Merci par avance.

HORAIRES D'ETE DE LA DECHETTERIE

du mardi au samedi :

8 H 30 – 12 H 00 -- 14 H 00 – 18 H 00

Fermée le lundi

CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISME

Comme vous le savez, cette année, le championnat de France de cyclisme sur route a lieu en Haute-Saône les 23, 25 et 26 juin 2016. Villers-le-Sec sera impacté le 23 juin puisque la course féminine traverse la commune. Une restriction totale de la circulation sera imposée aux riverains le long du parcours. Une réunion publique sera programmée prochainement pour vous informer le plus largement possible.

POUR LES JEUNES...

Les jeunes villersois(es) âgé(es) de 11 à 19 ans qui en feront la demande recevront la carte avantages jeunes (coût en 2015 : 288 €) et les collégiens (11 – 14 ans) se verront attribuer un bon d'achat de 16 € pour la prochaine rentrée scolaire (coût en 2015 : 432 €).

 **RAPPEL** 

Vous êtes né(e) en 2000... dès vos 16 ans, n'oubliez pas de venir vous faire recenser à la mairie avec votre carte d'identité et le livret de famille de vos parents. L'attestation de recensement qui vous sera remise est indispensable (examen, permis de conduire,...).